



Mise en famille d'accueil d'une petite fille agée de quatre mois

Par **Loureglou**, le **18/07/2020** à **11:31**

Bonjour,
Nous aimerions connaître les démarches ainsi que les droits des parents et grands parents dans la situation d'un placement en famille d'accueil.
Nous vous en remercions par avance,

Par **amajuris**, le **18/07/2020** à **15:00**

bonjour,
les démarches pour quoi faire ?
Le placement d'un enfant est une mesure de protection qui retire un mineur de son milieu familial. C'est une mesure exceptionnelle qui n'est prise que lorsque le maintien dans le milieu familial expose l'enfant à un danger.
c'est un juge qui prend cette décision, il faut donc connaître le contenu de la décision du juge pour répondre à votre question.
il est possible de faire appel de cette décision.
voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3140>
salutations